



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

Le Centre Hospitalier de VICHY

RECRUTE

PSYCHOLOGUE CLINICIEN A 50% (H/F)

AFFECTATION :
POLE PSYCHIATRIE

SERVICE : UNITE VICHY EST
1 POSTE EN CDD DE 3 MOIS
A COMPTER DU 01/11/2023

Renseignements à prendre auprès de :

Madame Virginie Ferrand
F. F Cadre Supérieur de Santé du Pôle de Psychiatrie
Centre hospitalier de vichy
Poste : 04 70 97 29 91
virginie.ferrand@ch-vichy.fr

Candidatures à :

Centre Hospitalier de Vichy
Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales
BP. 2757

03207 VICHY CEDEX

Mail : françoise.peronneau@ch-vichy.fr

Documents à transmettre :

L'envoi d'un CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

Copie carte d'identité

Référence informatique n° : PCMPVE_PSYC_001

<https://www.ch-vichy.fr/>



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

FICHE DE POSTE

PSYCHOLOGUE CLINICIEN

**Unité Vichy Est
0,50 ETP**



Année 2023

CENTRE HOSPITALIER JACQUES LACARIN
Service Formation - GPMC

FICHE DE POSTE

Référence informatique n° : PCMPVE_PSYC_001

Intitulé : **Psychologue clinicien CMP VE**
Métier : **Psychologue**
Affectation : **UNITE VE**
Pôle : **Psychiatrie**

Diplôme ou niveau requis

DESS ou MASTER 2 de PSYCHOLOGIE

Positionnement dans l'organigramme

Autorités hiérarchiques :

N+1 : Directrice des Ressources Humaines

N+2 : Directeur d'établissement

Liaisons fonctionnelles :

Médecin responsable de l'UF

Cadre de santé de l'UF

Médecin chef de Pôle

Cadre supérieur de santé du Pôle

Directeur des Soins du Centre Hospitalier

Conditions d'exercices et particularités du poste

Psychologue à 0,5 ETP :

Conditions d'exercice définies dans *le Décret n°91- 129 du 31 janvier 1991* modifié, portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière.

L'exercice du psychologue s'inscrit dans le cadre du projet de Pôle, dans les projets définis dans le contrat de Pôle, dans le projet de Service et le projet de l'UF sur lesquelles il intervient, en fonction de sa qualification et du Code de déontologie de la société française de psychologie.

Le psychologue intervient sous la responsabilité du médecin en charge de l'UF, que le patient soit reçu ou non par un psychiatre du service.

Les missions du psychologue incluent la prise en charge des patients et un travail institutionnel avec les équipes pluridisciplinaires, dans le respect de la déontologie hospitalière et la dynamique institutionnelle.

Missions principales du psychologue en unité d'entrée

- Prise en charge individuelle ou collective des patients de la file active du CMP
- Recueil et analyse des besoins et/ou demande d'intervention
- Conduite d'entretiens individuels et collectifs (groupe de parole, soutien psychologique)
- Pratique de psychothérapies individuelles
- Réalisations de bilans psychologique
- Participation aux synthèses pluridisciplinaires concernant les patients
- Participation à la tenue du dossier-patient dans le respect de la confidentialité de la relation singulière qui existe entre le patient et le soignant
- Participation à des groupes de travail, de réflexion, de formation, avec les soignants et les partenaires sociaux
- Analyse des situations cliniques et/ou institutionnelles
- Mise à jour du dossier informatisé patient
- Cotation de son activité dans le PMSI
- Implication dans les entretiens annuels d'évaluation

Missions ponctuelles du psychologue

- Recherche en psychologie, enseignement et formation (publication, travaux personnels et/ ou collectifs)
- Encadrement et tutorat des stagiaires psychologues

Présentation du service

Mission du service :

L'unité de psychiatrie constitue le service d'entrée du secteur de psychiatrie adulte Vichy-Est.

Elle reçoit des patients quelque soit leur mode d'hospitalisation après avis du psychiatre aux urgences ou sur demande des médecins du secteur. Les hospitalisations relevant de la loi du 27 juin 1990 et du 5 juillet 2011 sont faites dans le strict respect des règles établies par la loi.

C'est un lieu de soin, de prévention et de diagnostic sous surveillance médicale répondant aux besoins de santé mentale de la population adulte du secteur ainsi que les grands adolescents (18 ans)

Son fonctionnement quotidien repose sur le travail concerté d'une équipe pluridisciplinaire comprenant psychiatres, psychologues, cadre, infirmiers, aides – soignants.

L'unité travaille en concertation et collaboration avec les autres structures du pôle de psychiatrie afin d'assurer une continuité de la prise en charge des patients quand cela est nécessaire, notamment par la poursuite d'une hospitalisation au CPC, d'hospitalisation séquentielle à l'Hôpital de Jour ou un suivi ambulatoire à partir du CMP.

Localisation : Bâtiment n°6

Capacité d'accueil : 30 lits, dont 9 d'unité de soins sans consentement

Constitution de l'équipe :

- 4 ETP médecins psychiatres (dont 1 Chef de service et Chef de pôle)
 - 1 ETP cadre de santé
 - 18.4 ETP IDE
 - 3.5 ETP AS
 - 1 ETP assistance sociale
- 14,8 ASHQ mutualisées sur l'UPSA, UPSSR l'unité VE et l'unité VO

Missions principales du psychologue

- Interventions auprès de l'équipe pluridisciplinaire du CMP
- Participation à des groupes de travail, de réflexion, avec les soignants du CMP
- Participation à des activités institutionnelles avec les soignants
- Participation aux réunions cliniques
- Participation au recueil et analyse des besoins et des demandes d'intervention psychologique
- Construction et mise en œuvre du dispositif d'intervention psychologique
- Bilans et évaluations psychologiques
- Participation aux synthèses pluridisciplinaires concernant les patients
- Participation à la tenue du dossier-patient dans le respect de la confidentialité de la relation singulière qui existe entre le patient et le psychologue
- Participation éventuelle aux groupes « culture psy »

Compétences et profil requis

Savoir faire

- Contribuer au diagnostic clinique et à la prise en charge pluridisciplinaire
- Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées
- Maîtriser les psychothérapies brèves
- Connaître les prises en charge du psychotrauma (EMDR, ICV...)
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel
- Maîtriser l'outil informatique
- Appliquer les protocoles et procédures institutionnelles

Savoir être

- Autonomie d'exercice et choix des modes d'intervention
- Actualisation permanente des connaissances
- Travail en équipe pluridisciplinaire

Connaissances

- Compétences en psychologie cliniques et psychopathologie de l'adulte
- Connaissances en psychotraumatologie
- Psychothérapies brèves
- Expérience antérieure souhaitée en dans la pratique de psychothérapies brèves
- Analyse de pratiques professionnelles